



40^{ème} FOIRE-EXPOSITION DE LA SAINT-MARTIN

VENDREDI 10 - SAMEDI 11 – DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023

COMMERCES – ARTISANAT – AGRICOLE – PRODUITS REGIONAUX – LOISIRS
– AUTO-MOTO – MOTOCULTURE DE LOISIRS – ASSOCIATIONS

Permanence téléphonique : Mairie de Lectoure
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h

Tél : 05.62.68.55.12 ou 55.17

Mail : culture@mairie-lectoure.fr

Le 2^{ème} WEEK-END de novembre à LECTOURE, dans le Département du GERS, se déroulera rue Nationale et Promenade du Bastion, la traditionnelle « FOIRE-EXPO de la SAINT-MARTIN » qui attire chaque année des milliers de visiteurs.

MODALITES D'OCCUPATION DES STANDS ET DES EMPLACEMENTS SURVEILLANCE

- L'accueil des exposants sous stand s'effectue toute la journée du **JEUDI 9 NOVEMBRE 2023** à partir de 8 heures jusqu'à 19 heures.
- Les installations particulières et décorations des stands incombent à l'exposant. **Il lui est toutefois conseillé de se munir d'une bâche pour couvrir son matériel et fermer le stand durant la nuit à cause de l'humidité ou en cas de mauvais temps.**
- Les emplacements sont mis à la disposition des participants la veille de l'ouverture de la foire et ne pourront être libérés que le dimanche soir à 19 h ou le lundi matin à 8 h sur autorisation expresse du Comité de Foire.
- Une surveillance du parc d'exposition est assurée **durant 4 nuits** (du jeudi soir 9 novembre au lundi matin 13 novembre à partir de 19 heures et jusqu'à 8 heures).
- Il appartient à l'exposant de demander directement à ENEDIS une alimentation en 380 volts, en cas de besoin.
- **Ouverture de la Foire : 8 h 00 – Fermeture : 19 h 00**

PARTICIPATION AUX FRAIS :

141 € par STAND – **141 €** par unité de surface de 100 m² (ou **95 €** par unité de 50 m²) pour le matériel divers, les quads et les motos – **31 €** par véhicule –
121 € pour les emplacements destinés aux véhicules caravane publicitaire ou autre installation personnelle de 10 m² (**164 €** pour 20 m²).

Vous trouverez ci-joint un **BULLETIN D'INSCRIPTION** qu'il vous appartient de retourner dans les meilleurs délais, accompagné du règlement correspondant à l'adresse suivante :

MAIRIE DE LECTOURE - Service Foire 2023
Place du Général de Gaulle - 32700 LECTOURE

En effet, le nombre de stands couverts étant limité, leur attribution s'effectue au fur et à mesure des dates de réservation.

N.B – Le Règlement Général est affiché sur le site de la manifestation et est téléchargeable sur le Site Internet www.lectoure.fr. Un exemplaire peut vous être remis à votre demande.

PLAN FOIRE 2023

